



EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Baptiste le 7 juillet 2020 à 19 h 30 par visioconférence à Saint-Jean-Baptiste.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante après avoir pris connaissance des commentaires reçus :

Nature et effets :

Le propriétaire veut construire un bâtiment de 6 logements sur trois étages. Par contre, il doit implanter également 9 cases de stationnement, mais le terrain arrière permet seulement d'en contenir 6. Le propriétaire demande de déroger au règlement sur les stationnements, afin de pouvoir faire deux allées de stationnement avec un écart entre les deux de moins de 7,50 mètres, comme le règlement l'exige. La deuxième allée serait en réalité trois cases de stationnement à l'avant.

Identification du site concerné : Lot 5 860 900

Tout intéressé pourra se faire entendre par écrit dans les 15 jours à l'inspecteur en bâtiment et environnement, suivant la publication du présent avis public selon les façons suivantes :

- Par la poste située au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste, Québec, J0L 2B0;
- Déposer vos documents à nos bureaux situé au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste dans la boîte de métal au bas de la porte d'entrée;
- Acheminer vos commentaires par courrier électronique à inspecteur@msjb.qc.ca.

Les citoyens pourront prendre connaissance de la décision du conseil le lendemain de la séance sur le site Internet de la Municipalité (www.msjb.qc.ca) par la publication d'un enregistrement audio.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce onzième jour de juin deux mille vingt.

Le directeur général,

Martin St-Gelais